

# Un curieux ballet

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 52

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195923>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à  
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER  
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,  
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,  
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.  
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre.  
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## Le renouvellement de l'année.

On a souvent critiqué, et avec beaucoup de logique, l'étrange habitude que nous avons de faire commencer l'année au premier jour du mois de janvier.

Est-ce qu'elle ne devrait pas commencer à l'époque où la nature se reprend à vivre, où la terre sort de l'er gourdissement hivernal, où le soleil retrouve ses forces, où la sève éclate aux bourgeons, où les ruisseaux semblent charrier la vie, où les choses déclinent et commentent le verbe aimer?...

C'est le chant plus joyeux de l'oiseau qui annonce réellement l'ouverture d'une année; c'est la terre renaissante et glorieuse qui en donne l'avis: il suffit d'avoir des yeux et des oreilles pour en être assuré.

Pourquoi donc avons-nous choisi le premier janvier, placé 80 jours avant l'équinoxe de printemps et 10 après le solstice d'hiver; pourquoi avoir pris, pour convier le monde à une universelle allégresse, l'époque la plus maussade de l'année, celle où la vie semble exilée, où l'on ne voit dans les choses que présages de deuil et de mort?

Le jour de l'an — c'est dans quatre jours — est accompagné de mille petites corvées qui provoquent de traditionnelles doléances. Mais c'est au fond une idée ingénieuse que d'avoir transformé en une période de fête — ou censée telle — cette date qui nous rappelle mélancoliquement que nous portons le poids d'une année de plus. Il y a presque de la crânerie dans cette façon d'accepter ainsi l'inéluctable marche du temps.

Il est vrai que les quelques jours qui précèdent le 1<sup>er</sup> janvier ne sont pas sans une certaine douceur. On s'abandonne un peu, on se laisse vivre, on remet à l'année suivante les résolutions, les modifications projetées de l'existence. Est-ce la peine de rien changer quand l'année expire?

Et, dans une certaine paresse d'esprit, on s'accorde de soi-même des délais pour tout ce qu'on sent la nécessité d'entreprendre, on se donne le droit de goûter le charme qu'il y a dans l'indécision.

A plus tard les affaires sérieuses!

Avec un peu de superstition on attend une meilleure inspiration du renouvellement du calendrier; puis les préoccupations mêmes des devoirs de courtoisie, des égards nés des sentiments d'affection, amènent quelque oubli des soucis habituels.

Voilà comment nous passons d'une année à l'autre.

## Sur-noms et dictons.

Nous retrouvons dans nos paperasses les notes suivantes, qui nous avaient échappé dans notre précédent article relatif aux sur-noms des communes vaudoises:

BELMONT. — Favrat a raconté cette jolie légende, à propos d'Arnex sur Nyon: « La commune faisait abattre un arbre. Le syndic s'y suspend aussi haut que possible, et ses su-

bordonnés forment la chaîne après lui, le premier suspendu aux culottes du syndic. Or, la chaîne ainsi formée, le syndic s'écrie: *Fidè alleincho, vé mè cratsi su lè man*, et il lâche l'arbre en s'écriant: *Tienna redalaie!*

Cette légende a été mise aussi sur le compte de la municipalité de Belmont, et l'on raconte en outre que cette dernière, dans le temps reculé où la salle de ses délibérations était fort mal éclairée (*borgne*, suivant l'expression consacrée), avait, un soir d'hiver, à se prononcer sur l'admission, comme « bourgeois », d'un pauvre charbonnier. Celui-ci, vers la fin de la séance, est appelé par l'huissier, pour entendre la décision du conseil. Il arrive, portant un singe sur le bras, que, dans la demi-obscurité habituelle, augmentée par un épais nuage de fumée de tabac, les conseillers prennent pour un enfant. Il dépose son fardeau, en entrant, sur le vieux poêle, chauffé « à blanc », paraît-il. Au bout de quelques minutes, la malheureuse bête, qui souffrait de la chaleur, se tordait dans d'affreuses contorsions. Les municipaux, inquiets, tournèrent la tête du côté du fourneau en ouvrant de grands yeux, mais, comme le dindon de Florian, ne distinguèrent pas très bien. Ils discutent encore un instant à voix basse. Enfin, le syndic lève la séance en disant au charbonnier: *Por vo, ne seïn ti d'accoc de vo rêchaidrè bordaï de Bimon; mû quant' à voutron valet, ne l'ai ya pas moian, ye fâ trau de pouletè menè!*

CHARDONNE. — Les braves vigneronns de ce village ont été accusés, sans doute par des « Dzoratai » jaloux, de remplacer le repas du soir par une descente à la cave, en s'excusant par ce propos: *Baivein onco on pot et ne medzerein rein dé sepa!*

LA MAUGUETTAZ (hameau de la commune d'Yvonand), *lè Merle*, les merles. Ce sobriquet ferait allusion à un *bouèbe* de 12 ans qui avait été envoyé par son père à la recherche de chevaux égarés dans les *finis* du territoire. Après avoir erré une demi-journée à travers champs et haies, il revient à la maison tout joyeux, apportant, caché dans sa robe, un nid de merles, qu'il montre avec orgueil à son père en disant: *Tai, père, vouaite ceïn que ye trovâ! Ceïn ne vau-le pas mi què tè tsévaux?*

Rappelons pour les personnes qui pourraient être étonnées qu'un garçon de cet âge fût vêtu d'une robe, qu'il était encore de mode dans le Gros-de-Vaud et ailleurs, il n'y a guère plus d'une trentaine d'années, de faire porter le costume féminin à beaucoup de garçons, même plus âgés.

Au risque de nous faire siffler, disons qu'au sujet de l'origine du nom même de ce hameau, l'on nous a affirmé qu'il lui a été donné parce que ses premiers habitants se seraient rendus coupables de la mort du guet communal. De là, l'homonymie étymologique de La-Mauguet-taz; qui, en effet, sonne: *la mort du guet*.

Cette relation se rapproche un peu de celle concernant Donneloye, où la *levure* du premier bâtiment de ce village, charpentiers et maçons se seraient vivement disputé une oie offerte par le propriétaire en criant à tue-tête:

*Baillè-l'ouye! baillè-l'ouye!* d'où le français a fait Donneloye.

N'oublions pas, d'ailleurs, que dans le domaine des traditions populaires, beaucoup de dictons circulent d'un coin du pays à l'autre sans varier grandement. Le dialogue ci-après en est un exemple, car il est mis, croyons-nous, à la charge de plusieurs petites communes de notre cher pays romand: *L'ai ya-le bin d'ai bravè dzeïn deïn voutron veladzo? — Oh! bin, vouaïque! Lo veladzo n'est pas tant grand!*

OCTAVE CHAMBAZ.

## L'histoire d'après les journaux du temps.

*Proclamation au peuple français.*

C'était en mai 1815, alors que les armées alliées se préparaient à envahir la France. Le ministre de la guerre adressait au peuple français, l'appel qu'on va lire et que nous trouvons dans les journaux de l'époque. Il est daté du 3 mai 1815:

1. Lorsque l'ennemi paraîtra, les habitants couperont les ponts, encombreront les routes. Ils cacheront ce qu'ils ont de plus précieux au fond des forêts. Ils envieront leurs familles afin de les mettre à l'abri. A l'approche de l'ennemi, le tocsin d'alarme doit se faire entendre. Les habitants se sauveront. Ils ne laisseront dans les villages que des vieilles femmes capables par leur âge d'en imposer à l'ennemi et de pouvoir leur rendre compte de ses opérations.

2. Aussitôt que l'ennemi aura fait un mouvement, les habitants partiront de leurs refuges. Guidés par de braves officiers, ils attaqueront les détachements isolés, les convois, les parcs de réserve. Ils suivront la queue des colonnes, et tout ce qui s'écartera doit tomber sous leur fer.

3. Ils s'opposeront par tous les moyens à ce que l'ennemi fasse des vivres. Ils enfouiront leurs provisions. Ils ne laisseront dans les maisons que ce qu'ils ne pourraient emporter. Lorsque les détachements ennemis viendront chercher des vivres, ils les recevront à coups de fusil, et ils leur donneront du pain de cartouches.

4. L'invasion ne pouvant être que momentanée, ils attaqueront l'ennemi dans sa retraite et feront justice des pillages qu'il aura fait. Le païsan s'enrichira. Les prises nombreuses qu'il fera, les convois qui tomberont en son pouvoir, l'indemniseront des vols qu'il aura essayés.

L'ennemi sera contenu; mais si momentanément il ne l'était pas, il est nécessaire que les Français soyent bien convaincus de cette vérité « que l'union fait la force et que la France sera le tombeau de l'étranger! »

## Un curieux ballet.

C'était sous le second empire. Une fête fut donnée aux Tuileries, pour laquelle les dames de la cour avaient imaginé un ballet dansé par douze charmantes jeunes femmes, costumées en abeilles. Quatre grandes ruches avaient été apportées dans la salle des maréchaux par des jardiniers, et à un signal de l'orchestre, on vit sortir de chacune d'elles trois jolies abeilles ailées, tenant à la main une guirlande de violettes, et formant ensemble des figures gracieuses.

En souvenir de ce quadrille d'un nouveau

genre, M. Hamet, professeur d'apiculture au Luxembourg, adressa à chacune des personnes qui y avaient pris part un joli pot rempli d'excellent miel, et accompagné de la lettre suivante :

« Madame,

» Voué depuis très longtemps au soin des abeilles, il m'a été bien doux de voir mes chères travailleuses représentées d'une manière si brillante par les plus belles reines de la grâce et de la distinction. Puisque vous avez bien voulu vous transformer en abeille, permettez-moi de vous offrir un peu de miel au nom de celles dont vous avez été un instant la sœur. Les abeilles étant filles du ciel et figurant sur le manteau impérial, ont des droits à votre indulgence, même à votre bonté.

» Je suis, madame, etc. »

Ces dames ont répondu à M. Hamet :

« Les abeilles du quadrille des Tuileries ont été très sensibles à votre gracieuse attention ; elles ont vivement apprécié les produits de leurs sœurs du Luxembourg, ainsi que la courtoisie de l'interprète, et se réunissent pour vous offrir leurs remerciements, ainsi que l'expression de leur parfaite considération. »

### Nos chevaux d'autrefois.

Sous le titre : IL Y A CENT ANS, M. Bièler a écrit, dans la *Chronique agricole* du canton de Vaud, un très intéressant article sur l'état actuel des animaux domestiques en Suisse, comparé à ce qu'il était à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et même au commencement du siècle actuel.

Nous y glanons les lignes suivantes :

« Au commencement du siècle, sans être un très grand seigneur, on s'accordait facilement des attelages de deux et même de quatre chevaux. Les écuries des châteaux de cette époque sont construites pour un nombre de chevaux qui nous semble impossible actuellement.

» Les familles riches habitaient presque toute l'année dans les châteaux des diverses parties du pays, et l'on allait en visite ou en soirée parfois à une grande distance de son domicile, grâce aux attelages assez nombreux. Les cochers se piquaient d'honneur pour conduire avec habileté sur des routes pas toujours bien régulières, et quand les attelages arrivaient grand trot dans les maisons de la rue de Bourg, à Lausanne, on ne ralentissait pas l'allure et on entraînait grand train dans les portes cochères dont la voie est assez étroite.

» Les chevaux vaudois d'autrefois, emmenés très jeunes dans les pays à avoine, y prospéraient beaucoup, prenant du garrot et du corps ; et ce qui faisait leur réputation, c'était surtout un bon caractère, qu'on ne trouvait pas anciennement dans toutes les races. Ces chevaux n'étaient pas grands, mais robustes. Outre leur taille on pouvait encore leur reprocher en maint endroit les pieds plats, le garrot très bas, mais cela ne les empêchait pas d'être appréciés, et il venait assez ordinairement sur nos foires des acheteurs genevois et des Français.

» Le garrot était si bas, habituellement chez certains chevaux, que la selle se portait sur l'encolure lorsqu'on était sur une route en descente. Pour remédier à cet inconvénient, on avait inventé de fixer une sangle à la partie postérieure des quartiers de la selle, et cette sangle passant obliquement en arrière du ventre, retenait tant bien que mal la selle sur le dos du cheval.

» Cette sangle, dite « à la hussarde », ne causait pas mal de désagréments. »

### Les cloches de minuit.

Nous lisons dans un de nos journaux du 7 janvier 18... :

« Lausanne a failli être, dimanche soir, le théâtre d'une émeute. Beaucoup de braves gens demandaient à la municipalité de faire sonner les cloches, le 31 décembre, à minuit, pour marquer la fin de l'année et le passage à une année nouvelle. Selon leur louable habitude, nos édiles n'ont rien voulu entendre, et la prière de leurs administrés n'a pas même effleuré leurs chastes oreilles. Ils dormaient. Va-t-on parler de cloches à des dormeurs ? O pétitionnaires, que vous étiez donc naïfs !

» Toujours est-il que la municipalité ayant fait la sourde oreille, plus de six cents amateurs de cloches se sont réunis pour carillonner à minuit et donner une aubade à M. le syndic.

» L'honorable magistrat était déjà, paraît-il, coiffé d'un majestueux casque à mèche et se disposait à passer dans les bras de Morphée, lorsque retentit sur la place de la Palud le son des toupins et des grelots dont les manifestants étaient armés. Aussitôt M. le syndic s'empressa d'abaisser son casque à mèche sur ses oreilles afin de ne rien entendre, et la police ayant, comme toujours, fait son devoir, la manifestation n'eut pas d'autres suites.

» Mais on assure que jamais nous ne fûmes plus près d'une occupation de la maison de ville par le peuple et du renversement du pouvoir qui y siège. Il eût suffi d'une chique-naude. A quoi tiennent pourtant les destinées des empires ! »

### Récit de Noël.

(Inédit.)

« Faites-moi la charité ! mes bonnes dames, mes bons messieurs ! »

La petite mendiante tendait sa main amaigrie, répétant toujours : « Faites-moi la charité, s'il vous plaît ! »

La nuit était tombée comme un grand manteau noir, sur lequel les reverbères, en s'allumant, piquaient des étoiles. Et l'enfant regardait ces étoiles, qui, de plus en plus éloignées, se réunissaient et formaient de longues traînées lumineuses.

Dégénérée, les pieds transis dans des souliers percés, la tête couverte d'un fragment de châle, elle vaguait, redisant, à chaque occasion et d'une voix cassée, sa plainte monotone.

Mais le vent soufflait dur, âpre, et les piétons, bien emmitouffés dans leurs fourrures, passaient rapides, redoutant de s'arrêter.

« Faites-moi la charité, mes bonnes dames, mes bons messieurs ! »

Il neige, et le vent chasse, ici et là, les flocons serrés, créant ainsi de gros nuages qui masquent les reverbères et font la nuit plus profonde.

L'enfant se réfugie sous une porte. Accroupie, serrant contre elle son mauvais châle, elle écoute la tempête qui mugit.

Plus de passants ! La pauvre pleure, car la vieille femme qui l'a recueillie et l'envoie mendier, frappe d'autant plus fort que la recette est moins fructueuse. En la jetant dans la rue, elle lui a crié : « C'est jour de fête ! Malheur à toi si tu ne rapportes pas de l'argent, feignante ! »

Or, malgré tous ses efforts, la petite mendiante n'a récolté que quelques sous. Puis, au milieu de ses larmes, elle se souvient que ce jour de Noël, on allume des arbres, et l'enfant s'imagine qu'on les brûle. Elle songe à un grand feu, et à la joie de s'y chauffer.

Le vent s'est calmé, et la neige tombe, tombe doucement. Appuyée contre le mur, la fillette s'endort, pelotonnée dans son vieux châle, et cette neige lui fait une couverture bien blanche.

A présent, elle rêve du ciel, dont lui a parlé un jour, dans son lugubre quartier, un monsieur à l'air si bon. Elle rêve que dans une grande cheminée flambe un immense arbre de Noël, et que ses membres glacés reprennent vie. Elle voit de beaux anges, aux ailes blanches, qui chantent. Et la fillette les écoute ravie. Mais une porte grince... Faudrait-il déjà quitter le ciel et son bon feu ?... Oh ! on lui fait mal au pied... on parle à ses côtés, et le froid la saisit.

— Maman, regarde ! un chien !

— Oh ! la pauvre bête doit être gelée ! Non, c'est un enfant ! Eclairciez donc, Louise !

Et la misérable, croyant que l'horrible vieille veut la battre, supplie : « Oh ! ne me frappez pas ! »

— Oui, c'est une mendiante !... la malheureuse ! dormir par un temps pareil, dans la rue. Voyons, Louise, relevez-la : « Viens, mon enfant ! »

— Maman, elle a les mains toutes bleues !

— Ne la faites pas entrer dans une chambre chauffée, cela lui ferait mal ! dit une grosse voix.

— D'où viens-tu, ma chérie ?

La mendiante, à laquelle on n'a jamais parlé si affectueusement, pleure, tandis que de petits minois aux yeux éveillés la regardent curieusement.

— Où sont les parents, mignonne ?

— Je n'en ai plus, madame.

— Elle est orpheline ! Nous la garderons cette nuit et verrons demain ce que nous pouvons faire pour elle.

— Oui, oui, crient les petits minois.

— Louise, préparez un bain !

— Peu chaud pour commencer ! dit encore la grosse voix.

— Oui, monsieur !

Une blonde fillette arrive en courant : « Maman, voilà une chemise, des bas, une robe... »

— Bien, Marguerite, mais nous ne l'habillerons que demain !

La pauvre a bu du lait et est couchée dans un lit bien blanc. Les enfants, à la porte, se poussent pour entrer.

— Comment t'appelles-tu ?

— Sauvageon !

— Ce n'est pas un nom.

— Oui, puisque c'est le mien !

— Tu sais, nous avons eu un arbre de Noël !...

— Est-ce qu'il est tout brûlé ?

— Les bougies ?...

— Non, l'arbre.

Alors les petits rient : « Ce sont les bougies qui brûlent, pas l'arbre ! »

Sauvageon ouvre de grands yeux !

— Oui, on met des bougies sur ses branches et on les allume !

Sauvageon pense que ce n'était pas ainsi dans le ciel, et que ça doit être moins bon chaud.

— Tu sais ! Aujourd'hui est né le petit Jésus !

— Quel petit Jésus ?

— Maman ! maman ! crient les enfants, elle ne sait pas qui est le petit Jésus !

Alors Marguerite dit : « C'est à cause de Lui qu'on t'a mise dans mon lit, et que je vais coucher avec Bertha ! »

— Voyons, garçons, retirez-vous. Nous apprendrons demain à cette mignonne qui est l'enfant Jésus.

— Adieu, maman ! Adieu, Sauvageon !

Bientôt tous reposent. Sauvageon songe à cet enfant Jésus qu'elle ne connaît pas, et qui est si bon qu'il a voulu que Marguerite lui cédât son lit. Puis, sentant un baiser sur son front, elle se réveille à moitié, croyant qu'un des beaux anges du ciel l'a touchée de son aile !

Hermann CHAPPUIS.

### Un télégramme.

Le chef d'une maison de commerce de G... avait un employé en voyage. Celui-ci envoie de Lyon une dépêche à son patron pour avoir quelques instructions. Que fait le patron ? Il se rend au bureau du télégraphe et rédige cette dépêche :

Monsieur X, à Lyon, etc.

« Vous êtes une grosse bête. »

L'employé refuse d'envoyer cette dépêche. Réclamation du patron, sommation, procès.

Voici la teneur du jugement rendu par le tribunal de G... sur cette singulière affaire :

« Attendu que le service postal fait parvenir journellement aux destinataires des lettres pleines de sottises.

» Attendu que la télégraphie, qui est un mode plus rapide de la transmission de la pensée, peut être assimilée au service postal.

» Attendu que si dans la télégraphie électrique, les employés ont connaissance des dépêches qu'ils transmettent, c'est une nécessité